

EVALUATION SCIENTIFIQUE EN MEDECINE

Professeur Yves MATILLON - Université Claude Bernard Lyon

Les considérations des gouvernements, compte tenu de la croissance des dépenses de santé et de leur place par rapport à la production nationale, attestent de l'intérêt collectif mais aussi de la difficulté d'une régulation purement globale (et économique) dans le secteur de la santé. L'amélioration considérable de l'espérance de vie (dont on n'a d'ailleurs pas vraiment pris encore la mesure aujourd'hui) conduit à renforcer l'approche par la qualité et par les preuves scientifiques comme étant utiles à la régulation du système de santé. Et ce ne sont pas les patients, les consommateurs et le mouvement consumériste qui vont et iront l'encontre de cette perspective.

L'intérêt des professionnels de santé s'est exprimé par un chemin différent. Les mots utilisés viennent d'ailleurs d'une mise en pratique dans les pays anglo-saxons, précurseurs de la réalité française. Aux mots employés outre-Atlantique et outre-Manche (assessment, improvement, evaluation, etc.), le terme « évaluation » a regroupé en France les principales initiatives. Le contenu et le sens du terme « évaluation » ont été reconnus par les professionnels de santé.

Il est incontestable que cette prise de conscience, collective et institutionnelle, a été favorisée par l'émergence d'une maladie telle que le Sida dans les années 80 et l'affaire du sang contaminé, du désastre de Tchernobyl et les différents scandales de santé publique en Europe... Les mécanismes complexes de contamination et de prévention vis-à-vis des virus transmissibles ont généré une réflexion ayant des conséquences en termes d'attitude préventive individuelle et collective. Par ailleurs, ces maladies ont permis de mieux faire comprendre (y compris chez les professionnels de santé) les limites de la thérapeutique et les liens entre la maladie et son environnement, les soins curatifs et préventifs.

Ces faits liés aux dépenses de santé croissantes et aux différentes affaires assimilées à des scandales de santé publique dans le monde, ont conduit à faire émerger la nécessité de l'évaluation scientifique en médecine.

En conséquence, nous n'évoquerons pas ici certaines procédures utilisées en médecine, telles que l'expertise médicale à visée juridique, l'évaluation des structures et organisations de soins (par exemple la certification des hôpitaux mise en place en France en 1996), ni l'évaluation des personnes et des médecins en particulier (dont il faut bien savoir que ces dernières démarches sont essentiellement en vigueur dans les pays anglo-saxons).

Nous verrons successivement, par exemple l'évaluation des médicaments et des technologies biomédicales et ses caractéristiques, ses méthodes et ses difficultés, pour ensuite aborder les démarches permettant de savoir comment l'état des connaissances en médecine se décrit et percevant les limites de cette activité. L'objectif de ces deux démarches est commun, à savoir l'amélioration de la prise de décision, dans le premier cas pour les autorités publiques et agences de régulation, et dans le second pour aider à la prise de décision du malade et des professionnels de santé.